

Le portage salarial : créateur d'emploi et moteur de la croissance

L'activité de **portage salarial** se démocratise aujourd'hui de plus en plus vite. Peu répandue il y a 10 ans, elle a connu une croissance forte depuis 2003 et est désormais considérée d'utilité publique.

Le 25 juin 2008, la loi de modernisation du marché du travail donne un cadre légal au portage salarial. Celui-ci est défini par l'article L 1251-64 du code du travail :

« Un ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage. Il garantit les droits de la personne portée sur son apport de clientèle. »

De plus, elle introduit également une présomption de régularité au regard des dispositions du code du travail relatives au prêt de main d'œuvre illicite (art. L 8241-1 du code du travail).

Cette loi intervient 6 mois après l'ANI de janvier 2008 qui voulait « sécuriser le portage salarial » comme indiqué dans l'article 19.

Il existe aujourd'hui plus de 300 **entreprises de portage salarial** en France employant un total de 45 000 portés. Lorsque l'on sait qu'il y a plus de 2,5 millions d'indépendants en France, on se rend compte du potentiel de ce secteur.

Les **avantages** du portage salarial sont nombreux : l'argument principal et la raison d'être du portage salarial est la **sécurité**. Le principe de cette activité est d'offrir à des indépendants les avantages du statut de salarié afin qu'ils puissent garder leur autonomie tout en profitant d'une **solide protection sociale** (chômage, retraite, maladie, prévoyance).

« Chez Didaxis, les consultants bénéficient de nombreux avantages tels qu'un CE, des accords collectifs, une mutuelle groupe, une prévoyance complémentaire, une garantie de revenus, une assurance RCP, une épargne salariale, un intéressement et surtout des synergies d'un réseau de près de 2 000 consultants » explique Davide De Oliveira, Responsable des ressources humaines.

Le second avantage est plus contextuel : dans la période de crise que nous traversons actuellement, le chômage est un obstacle difficile à éviter. L'un des moyens pour ce faire est de créer son propre emploi, et **c'est pourquoi Didaxis cherche à promouvoir la création d'entreprises sous toutes ses formes.**

Les moyens mis en place sont nombreux :

- Le club des entrepreneurs afin d'ouvrir son réseau et créer des synergies.
- Une place de marché afin de faciliter la recherche de missions.
- Un accompagnement professionnel et dynamique.
- Divers services afin d'optimiser votre rémunération et développer son activité.
- Des formations régulières aux entrepreneurs et créateurs d'entreprise.
- La création d'un site dédié aux auto-entrepreneurs.
- Une présence régionale à travers 10 agences.



Le portage salarial n'est donc plus seulement une simple alternative à l'emploi ou à la création d'entreprise. C'est désormais un moyen efficace de se rendre maître de son évolution professionnelle tout en participant à la croissance de l'économie.

A propos de DIDAXIS

Leader du portage salarial, le groupe DIDAXIS est une société de conseil qui permet à ses 1200 consultants et entrepreneurs d'exercer leur activité dans un cadre éprouvé et valorisant en France - Paris, Lille, Lyon, Grenoble, Nantes, Rennes, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Nice, Strasbourg - et à l'international dans plus de 25 pays. Spécialisée dans les métiers du conseil, de la formation, de l'ingénierie et des services, les consultants DIDAXIS interviennent dans des missions variées telles que l'implantation d'usine, la mise en œuvre d'ERP, le développement de nouveaux produits, l'aide à l'export pour le compte de clients tels que Areva, Bouygues, Coca Cola, Eurocopter, France 3, Heineken, Honda, Hospices Civiles de Lyon, Ineo Suez, Ministère de l'intérieur, RATP, Société Générale, Total, Veolia... Organisme de Formation et Centre de Bilans de Compétences, DIDAXIS est membre de la Fédération Nationale du Portage Salarial, Signataire de la Charte de la Diversité en Entreprise, Fondateur du Club des entrepreneurs et Membre de Croissance Plus, pour défendre ses valeurs fondatrices, à savoir un nouveau modèle entrepreneurial et un soutien à la création d'entreprises et d'emplois.

Contacts :

David DE OLIVEIRA

Directeur des Ressources Humaines

139, boulevard Haussmann

75008 PARIS

Tel +33 (0)1 58 56 39 00

Fax+33 (0)1 58 56 39 01

ddeoliveira@didaxis.fr